

12 Faits divers & Justice

Tribunal/Vol aggravé et recel
Un si bon voisin !

E. NDONG-ASSEKO

Libreville/Gabon

Il aurait soupçonné tout le monde, mais pas le jeune Daryl Evoung, son voisin au quartier Bikélé, dans la commune de Ntoun. Qui plus est, entre Daryl et lui, les rapports sont plus que cordiaux. Pourtant, c'est bien ce dernier qui, avec ses comparses Obame Angoué et Obiang Mba, a commis le larcin dont il a été victime.

« Il », c'est N.B.P.S. A la barre du tribunal correctionnel de Libreville où il comparait avec les trois prévenus déjà sous mandat de dépôt, il déroule les faits.

Il explique que quand ceux-ci se produisent, il se trouve à Ayeme-Maritime, où il termine les exigences rituelles liées au décès de sa mère. Et c'est en regagnant son domicile de Bikélé qu'il réalise que des malfaiteurs ont cambriolé son domicile et emporté son écran plasma, le décodeur

ainsi que les télécommandes.

Sa première réaction logique est de porter « plainte contre inconnu » à la brigade de gendarmerie de Melen. « Je ne pouvais penser un seul instant que ce jeune homme pouvait ourdir un tel forfait à mon endroit », dira-t-il à la barre.

Le président du tribunal explique aux accusés qu'ils sont effectivement poursuivis pour deux principales infractions, à savoir, vol aggravé (celui-ci ayant été commis de nuit) pour Daryl Evoung et Obiang Mba, et recel pour Obame qui, sachant que les objets qu'on lui vendait sont le produit d'un vol, n'a pas hésité à les acheter.

AVEUX• Premier à être interrogé dans le cadre de l'instruction à la barre, Daryl Evoung, qui passe pour être le cerveau de la bande, déclare qu'ils ont réussi à s'introduire dans la demeure de N.B.P.S en passant sous la porte. Le président, ironique, complète en ces termes : « Vous



Photo : Juste Ndemozo / l'Union

Le verdict sera connu jeudi prochain.

êtes entrés et vous avez commencé à faire vos courses... »

Selon la victime, c'est par un coup de fil de la brigade de gendarmerie qu'il apprendra que les cambrioleurs de son domicile ont été arrêtés et qu'une partie du butin a été récupérée - ces effets seront entièrement récupérés par la suite -.

En se rendant sur place, il trouve aux mains des agents son jeune voisin et ses complices. D'où son dépit et sa déception :

« Même lorsque son père est venu me voir pour négocier, je lui ai répondu que cela n'était pas possible, parce que je pensais que si quelqu'un cherchait à me faire quoi que ce soit de mal, mon premier défenseur serait ce fils, mais il m'a démontré le contraire... »

Entendu à son tour, Obiang Mba confirme les dires de Daryl Evoung, à savoir que c'est par le bas de la porte centrale qu'ils sont entrés dans la maison cambriolée. Ce que réfute la victime car, selon elle, le battant de

cette porte couvre l'entière-enté de l'ouverture et ne peut donc pas laisser passer même un chiot.

En fait, le constat de gendarmerie indique qu'il s'agit d'un vol avec effraction, la porte ayant été forcée. Même si cela n'est pas formellement établi, il n'en demeure pas moins que Daryl Evoung et Obiang Mba ont reconnu, tant devant les Officiers de police judiciaire (OPJ) lors de l'enquête préliminaire à la brigade de gendarmerie, qu'à la barre du tribunal correctionnel, être les auteurs du vol nocturne perpétré au domicile de N.B.P.S, dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 avril 2019, vers 3 heures.

DÉLIBÉRÉ• Sur ce, le procureur de la République n'est pas passé par quatre chemins pour dire que les faits sont bel et bien constitués. Lors de ses réquisitions, le Ministère public a fustigé la tendance qu'ont les jeunes à poser des actes répréhensibles, contraires à la loi.

Puis, il a relevé, pour le dé-

plorer, la jeunesse des accusés, avant de demander au tribunal de leur accorder des circonstances atténuantes, vu que « la victime, qui considère les prévenus comme ses enfants, ne s'est pas portée partie civile », et qu'il a même voulu retirer sa plainte.

Malheureusement pour lui, cela n'était plus possible puisque le Ministère public s'était déjà saisi de l'affaire. En conclusion de son réquisitoire, le haut magistrat a requis une condamnation de six mois de prison, dont un avec sursis, estimant que « peut-être ils (les prévenus, Ndlr) comprendront... »

Le président du tribunal est également allé dans le même registre en avertissant les trois suspects : « Que ce soit la dernière fois que je vous vois ici. Choisissez une autre voie pour réussir dans la vie, et non celle du vol qui est la voie de la perdition... ».

L'affaire a été mise en délibéré pour le jeudi 9 mai prochain.

Lutte antidrogue

Deux jeunes dealers présumés arrêtés à Ntoun

AEE

Libreville/Gabon

LOÏC Moundounga Nguien-gui, 18 ans, et Junior Engouhang, 21 ans, ont été interpellés au poste de contrôle de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Meyang, le 1er mai dernier, dans la commune de Ntoun, soupçonnés de trafic de stupéfiants.

Au moment de leur arrestation, les deux suspects, qui résident à Mouila, revenaient de Libreville où ils se seraient ravitaillés en chanvre indien. C'est en tentant de regagner le chef-lieu de la province de la Ngounié, avec leur produit, qu'ils ont été arrêtés avec plusieurs ballots et réglottes de cette substance



Photo : Abel Eyeghe

Loïc Moundounga Nziengui...

prohibée. Le lieu de ravitaillement de Moundounga et Engouhang, selon leur propre in-

dication, s'appellerait "Bunker". Il est situé au sein de l'Université Omar Bongo (UOB) où, confient-



Photo : Abel Eyeghe

... et Junior Engouhang attendent d'être présentés devant la justice.

ils, les transactions se font en toute sécurité et la marchandise à la portée de toutes les bourses!

« Nous achetons le cannabis au "Bunker" pour aller le revendre à Mouila. Nous avons acheté pour 350 mille

francs et, lorsque nous vendons bien, nous pouvons nous retrouver avec une recette d'environ 800 mille francs », a avoué Junior Engouhang aux agents.

C'est au poste de contrôle de l'Oclad de Meyang, lors de la fouille du bus à bord duquel les deux jeunes dealers présumés avaient pris place, que les enquêteurs, spécialisés dans la détection de cette substance psychotrope, ont trouvé le cannabis enfoui dans des sacs. Flairant le danger, Loïc Moundounga Nguien-gui a tenté de prendre la fuite. En vain, puisqu'il a été rapidement maîtrisé par les agents.

Son complice et lui attendent désormais d'être présentés au parquet pour la suite de la procédure.

Les faits du week-end

Un élève sauvagement agressé à l'aide d'une bouteille

DURAND Motho, élève en classe de terminale B3 au lycée public de Diba-Diba, a été sauvagement agressé à l'aide d'une bouteille par trois braqueurs, alors qu'il sortait des cours en fin d'après-midi. La mère de la victime explique : « Mon fils sortait des cours autour de 18 h30. Avec son ami, ils ont décidé de marcher en empruntant des raccourcis du quartier Diba-Diba, pour sortir aux Charbonnages. Arrivés dans une zone obscure, pendant que mon fils se soulageait et que son ami était déjà loin, trois jeunes hommes,

surgis de nulle part, l'ont attaqué, avant de lui planter une bouteille cassée directement sur le visage. Puis, ils se sont enfuis ». Le jeune lycéen a été secouru par son condisciple, aidé d'autres personnes de bonne volonté, qui l'ont conduit rapidement au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO). Ses jours ne seraient pas en danger. Cependant, « il s'en est sorti avec plusieurs points de suture. Dieu merci, il est sorti de l'hôpital... », a ajouté la mère de famille.

Un agent de la SEEG se fait voler son téléphone en plein

dépannage

AU quartier Nzenz-Ayong, un agent de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) a été victime d'un vol de téléphone portable, alors que son équipe et lui procédaient à une intervention nocturne, à la suite d'une coupure d'électricité générale dans une partie du 6e arrondissement de Libreville. Pendant que ses collègues travaillaient, la victime les filmait à l'aide de son téléphone pour immortaliser ces moments. Puis, il est tout à coup surpris par un jeune homme qui lui arrache son appareil et prend ses jambes à son cou. L'effet de surprise

passé, la victime et ses collègues se lancent aussitôt à la poursuite du filou. Celui-ci a été finalement rattrapé au bout de quelques minutes. Maîtrisé, les agents ont conduit le voyou au poste de police du commissariat de Nzenz-Ayong, pour les besoins de l'enquête.

Deux jeunes profitent d'une coupure de courant pour commettre un forfait

DEUX jeunes hommes, qui consommaient dans un bar-dancing à Nzenz-Ayong/Dragages, ont profité d'une coupure de courant pour subtiliser les sacs à

main de trois dames, assises à la table d'à côté, avant de s'éclipser à la faveur de l'obscurité. Ce n'est que lorsque la lumière est revenue que les trois consommatrices ont été mises devant le fait accompli : leurs sacs à main avaient disparu. Les victimes ont décidé de porter plainte. « La scène s'est tellement passée vite que nous n'avons rien suivi. Les deux voyous sont même partis sans payer leur consommation. Qu'à cela ne tienne ! Nous avons déjà quelques informations sur l'un d'eux et nous allons saisir la police », a rassuré le gérant de l'établissement.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE